LE PRESIDENT

Cotisations de l'année 2026 - Emission annuelle

Troyes, le 16 octobre 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes actuellement destinataire de votre bordereau d'appel des cotisations de l'année 2026.

L'année 2026 a été traversée par de nombreuses crises qui ont durement affecté le monde agricole. Dans cette période éprouvante, la MSA se tient auprès des exploitants agricoles.

Si votre situation, au regard du contexte actuel, le nécessite, je vous invite à vous rapprocher des services de la MSA Sud Champagne afin qu'un regard croisé puisse être posé sur votre situation (adresse de contact : recouvrement@msa10-52.msa.fr).

Ainsi, si vous rencontrez des difficultés de trésorerie, la mise en place d'un échéancier de cotisation afin d'étaler le paiement peut être envisagée (vous pouvez formuler votre demande sur le téléservice disponible sur votre espace privé, accessible avec le numéro de sécurité sociale sous Factures et règlements).

Si vous et votre famille connaissez par ailleurs des difficultés, la MSA peut également vous soutenir par un accompagnement adapté à votre situation (vous pouvez retrouver toutes les informations utiles sur https://sudchampagne.msa.fr).

En effet, notre mission est double : assurer la gestion des cotisations, qui financent notre système de protection sociale et vous accompagner tout au long de votre vie professionnelle et personnelle.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Eric PETIT

PRESIDENT DE LA MSA SUD CHAMPAGNE

Ce qui a changé en 2026

Au 1er janvier 2026, le calcul des retraites a évolué. Les pensions des exploitants seront désormais calculées sur les 25 meilleures années. Cette avancée pour les droits des exploitants futurs retraités va permettre de lisser les effets négatifs des mauvaises années. Dans l'attente du plein déploiement du dispositif en 2028, un mode de calcul transitoire a été mis en place. A la demande du régime agricole, les pouvoirs publics ont accepté de retenir le calcul le plus favorable, afin de ne léser aucun exploitant.

Par ailleurs, la nouvelle assiette de cotisations instaure une base unique pour l'ensemble des prélèvements obligatoires. Cette réforme modifie la manière dont les cotisations sont réparties, afin de renforcer les droits sociaux, notamment à la retraite, sans augmenter le montant global des prélèvements.

Au-delà de l'accompagnement économique, la MSA continue à se mobiliser avec ses partenaires dans la déclinaison locale du programme de prévention et d'accompagnement du mal-être en agriculture.
De nouveaux volontaires ont été formés, pour atteindre aujourd'hui plus de 100 sentinelles sur chacun de nos départements. Ces sentinelles ont pour principales missions de repérer et d'orienter les personnes en situation de mal-être vers des ressources qui peuvent les aider : service Agri'Ecoute (09 60 39 29 19 / https://agriecoute.fr/), cellule pluridisciplinaire de prévention, structures d'accompagnement et associations comme les cellules REAGIR. L'objectif est de pouvoir être au plus près des territoires et d'anticiper et repérer le plus en amont possible les situations de mal-être.